



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 9823

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilité et la fonction de l'Observatoire économique de l'hospitalisation publique et privée. Il souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement, que de mises à disposition de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme, et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer, afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

Texte de la réponse

L'observatoire économique de l'hospitalisation publique et privée a été créé pour une durée limitée à 5 ans par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2007, pour permettre, au sein d'un lieu unique d'échange et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, le suivi des dépenses d'assurance maladie relatives aux frais d'hospitalisation. Fort de son intérêt, les 15 membres de l'observatoire se sont d'ailleurs prononcés à l'unanimité pour la pérennisation de cette instance, mise en oeuvre par la LFSS pour 2012. A cette occasion, ses missions ont été enrichies afin de mieux répondre aux objectifs d'information du Gouvernement et du Parlement, destinataires de ses analyses. Depuis 2012, l'observatoire procède à un suivi plus fin des dépenses hospitalières, à une analyse conjoncturelle de l'activité et à un suivi financier des établissements de santé. Cette structure ne dispose pas de budget propre dans la mesure où son organisation et son fonctionnement sont intégralement pris en charge par un bureau de la direction générale de l'offre de soins. Le rôle et l'intérêt de cet observatoire sont réels et il convient de conserver ce lieu d'échanges pour assurer, en toute transparence, le suivi des dépenses d'assurance maladie des établissements de santé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9823

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6367

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1835